



Compte rendu de la rencontre avec l'association Caudéran mon village le 8 octobre 2024 à 9h30 à l'hôtel de ville

Le Dispositif d'Interpellation Citoyenne (DICl) prévoit que lorsqu'une interpellation citoyenne atteint 150 soutiens, les porteur.euse.s de l'interpellation rencontrent les élus et les services pour échanger sur le sujet de leur interpellation et envisager les suites qui peuvent être données.

L'association Caudéran mon village a obtenu 241 soutiens à son interpellation « Pour un stationnement régulé dans le quartier Caudéran ». La rencontre s'est tenue le 8 octobre à 9h30 à l'Hôtel de ville. Ce compte rendu a été relu et validé par les élu.es, les services et les membres de l'association avant sa publication.

- **Présents**

Elu.e.s :

Mme Ardouin, Adjointe au maire chargée de la démocratie permanente et de la gouvernance par l'intelligence collective

Mme Bousquet-Pitt, Maire-adjointe du quartier Caudéran

M. Jeanjean, Adjoint au maire chargé de la nature en ville et des quartiers apaisés

Services :

M. Boutinon, Secrétaire général du quartier de Caudéran

Mme Gendre, Chargée de projets et de démocratie locale

Mme Lambert, Responsable de la cellule stationnement sur voirie

Mme Luce, Chargée de mission démocratie permanente

Mme Fragale, Chargée de mission Ville Nature et Ville apaisée

Porteur.euse.s de l'interpellation :

Mme Ballet

M. Blondy

M. Chupin

Mme Rasolonjatovo

M. Prateville

- **Déroulé de la réunion**

9h30-9h35 – Présentation du contexte, du déroulé de la réunion et des règles à respecter pour favoriser des échanges de qualité

9h35-9h45 – Présentation de l'objet de l'interpellation et des propositions faites par les dépositaires

9h45-9h55 – Retours des élus sur le sujet de l'interpellation

9h55-10h05 – Retours des services

10h05- 10h25 – Temps d'échange

10h25-10h30 – Relevé de conclusion commun



Début de la réunion et présentation du déroulé

Marine Luce : Cet atelier vise à échanger sur le sujet de l'interpellation, la faisabilité des propositions. L'échange s'appuie sur des expertises techniques, citoyennes et des positions politiques. Il s'agit d'ouvrir le débat avec les dépositaires sur la recevabilité, la pertinence et la faisabilité des propositions.

La réunion permet aux élu.e.s, accompagné.e.s des services, de prendre une décision éclairée sur le sujet de l'interpellation.

Un relevé de conclusion est partagé avec les participants de la réunion. Il figure dans le compte rendu.

Le compte-rendu sera envoyé pour validation aux participants de la réunion.

Il sera ensuite mis en ligne sur la plateforme et envoyé à l'ensemble des signataires de l'interpellation.

La réunion est enregistrée en audio.

Rappel du déroulé de la réunion cf. introduction

Rôle de Marine Luce, en charge de l'animation du dispositif : créer les conditions d'un échange réussi, distribuer et répartir la parole, synthétiser les échanges en vue du relevé de décision.

Françoise Rasolonjatovo : Merci à la mairie d'avoir acceptée notre interpellation.

La théorie du compromis est très importante pour nous.

Le problème de stationnement ce n'est pas que celui de la ville de Bordeaux, mais aussi de Bordeaux Métropole.

Nous avons réalisé un diagnostic avec Pierre Oualet [*Huitième adjoint au Maire de Bègles Délégué à la Transition Ecologique*].

Les solutions proposées sont trans-partisanes et de compromis.

Tour de table des participant.e.s afin qu'ils ou elles se présentent.

Les éléments de précisions en italique ont été ajoutés afin d'apporter au lecteur des informations ou des éléments de contexte complémentaires.



Présentation de l'interpellation par les membres de l'association Caudéran mon village

Françoise Rasolonjatovo : Nous abordons ce problème depuis 2017 et depuis les choses ont bougé. Nous sommes en contact avec le collectif de Bacalan pour trouver ensemble une solution de compromis.

Quelques chiffres, des éléments factuels, de droit et de fait.

Eléments de fait : Selon les chiffres de l'A'urba [*Agence d'urbanisme de Bordeaux Nouvelle Aquitaine*] on assiste à un allongement de la durée de trajet domicile-travail des Bordelais qui circulent en voiture. Le secteur de Caudéran est un secteur économique urbain tertiaire majeur. 52 000 salariés transitent dans notre secteur.

Nous allons dans le sens des interpellations de Pierre Hurmic, il dit qu'il peut y avoir un traitement différencié entre quartier intra et extra boulevards.

Solutions proposées à la suite de rencontres entre les mairies de Bègles et de Talence : trouver la juste place de la voiture.

Nous soutenons la mise en place du stationnement régulé sous certaines réserves : deux vignettes/riverains, arrêter la suppression du stationnement, créer des parkings et des aménagements spécifiques pour les commerçants et les professionnels de santé.

Des financements sont considérés comme possiblement faciles, s'appuyer sur l'exemple de Metpark.

Il y a un « harcèlement de rue » [*dit tel quel, fait référence au harcèlement des habitants par des verbalisations de policiers*] à Caudéran de la police municipale.

Le code de la route n'est pas respecté, des gens se garent sur les trottoirs car les rues sont envahies par les voitures ventouses.

Marine Luce rappelle les autres propositions énoncées dans l'interpellation : l'attribution de deux macarons gratuits par logement pour les riverains dans leur périmètre d'habitation, des horodateurs pour un stationnement payant pour les autres usagers, des aménagements spécifiques pour les aidants et soignants pendant leurs interventions, une zone bleue dans les rues commerçantes, surveillance et contrôle assurés par les voitures flasheuses et la police municipale, des horodateurs financés par Bordeaux Métropole.

Françoise Rasolonjatovo précise qu'il faut compter 200 000 euros pour les horodateurs.

Retour de Monsieur Jeanjean, sur la proposition de l'association

Didier Jeanjean remercie les habitants qui s'emparent de sujets qui les concernent, c'est ce que nous prônons, ce que Tiphaine Ardouin met en place au sein de sa nouvelle délégation et son service.

Vous êtes les premiers à provoquer ce type de réunion dans le cadre du DICI [*un rendez-vous entre les porteur.euse.s de l'interpellation et les élu.e.s et services est organisé lorsqu'une interpellation atteint 150 soutiens. L'interpellation de l'association Caudéran mon village est la première association reçue dans le cadre du dispositif puisque son interpellation a atteint 241 soutiens*].

Cela signale que c'est un sujet important. Ce temps nous permet d'éclairer nos prises de décision.



Historique : en 2020 le sujet du stationnement est latent.

La consigne du Maire : nous ne passerons pas au stationnement payant si les habitants ne le souhaitent pas. Il souhaite que la question soit posée à chaque fois que cela est nécessaire et qu'un vote ait lieu. Chaque boîte aux lettres d'un secteur concerné est consultée.

Le fonctionnement est géographique et par petits secteurs (les boulevards, le long des boulevards, etc.) car il y a une multiplicité de réponses : certains quartiers ont souhaité passer au payant, d'autres ne l'ont pas souhaité.

Nous nous sommes conformés à ces résultats.

C'est exactement le même procédé qui a été appliqué pour la rue Grand Lebrun à Caudéran, le stationnement payant pouvait être une des solutions, mais n'a pas été retenu à la suite de la consultation des habitants du secteur concerné.

L'interpellation de l'association Caudéran mon village porte sur des sujets pertinents (zone bleue, macarons, etc.), les services ont travaillé sur ces sujets et vont partager leurs éléments techniques.

Retours des services sur les propositions de l'association

Laetitia Lambert : Présentation par les services des résultats de l'étude technique sur les propositions formulées dans le cadre de l'interpellation. Est proposé ici un avis juridique et technique.

Deux principes généraux concernent le stationnement :

- Le principe d'égalité entre usagers
- Le principe de la redevance sur le domaine public (si on l'utilise, l'occupation doit être onéreuse)

Concernant la proposition d'attribution des 2 macarons par foyer : le principe d'égalité doit être respecté. S'il y a mise en place du stationnement réglementé, tous les citoyens doivent être traités de la même manière et en l'état il n'y a qu'un seul macaron. On ne peut pas créer une zone différente à Caudéran.

Concernant la création des horodateurs : la question est budgétaire, à chaque fois qu'une zone de stationnement payant est créée, elle implique la pose d'horodateurs, qui sont financés pour moitié par Bordeaux métropole.

Concernant les places réservées aux soignants et aux aidants : ils bénéficient de la gratuité sur toute la Ville s'ils réalisent plus de 100 visites à domicile par an. Les autres ont droit à un tarif préférentiel. Pour les aidants : en 2019, le Pass52 a été créé (à l'achat d'un abonnement, il est accordé 4 jours gratuits par mois pour un deuxième véhicule). Il peut être utilisé pour les artisans, la famille, mais aussi pour les aidants et les soignants.

Concernant la mise en place d'une zone bleue : c'est une réponse très efficace sur des secteurs où la pression sur le stationnement est faible. En revanche, elle est inadaptée sur des secteurs où la pression du stationnement est élevée, comme à Caudéran (côté boulevards). Par ailleurs, une zone bleue n'est plus une zone réglementée qui peut être contrôlée par le prestataire de la ville.



Cela pose un problème, car la police municipale serait - dans le cas de zone à forte pression sur le stationnement - monopolisée par le contrôle des zones bleues, or son travail ne se limite pas à ce sujet. Cela rend inefficace la zone bleue puisque les agents ne peuvent pas consacrer 100% de leur temps de travail au contrôle des zones bleues. En revanche elles sont très efficaces sur des petits périmètres ou des secteurs à faible pression sur le stationnement.

Une enquête de Bordeaux Métropole montre que cette zone ne dissuade pas le non-riverain de se garer.

Surveillance assurée par les voitures flasheuses dans les zones réglementés : les voitures scannent les véhicules et ce sont des agents humains qui vérifient, puis valident en fonction du contexte et de la situation.

Bègles et Talence ont des zones bleues : toutes les villes qui ont des secteurs à faible pression sur le stationnement (Bègles, Talence, Mérignac et Le Bouscat par exemple) mettent en œuvre des zones bleues. Des agents de surveillance de la voie publique (ASVP) contrôlent régulièrement ces zones. Ces communes rencontrent beaucoup moins de stationnement gênant et très gênant que Bordeaux. Talence, Le Bouscat et Mérignac ont également des zones en stationnement payant, notamment le long des boulevards et le long du tram qui sont des secteurs à fort taux de pression sur le stationnement.

Temps d'échange entre les participants

Françoise Rasolonjatovo : Le principe d'égalité et le traitement d'équité ne sont pas acquis. Dans notre quartier beaucoup de gens se garent devant leur garage alors que c'est interdit.

Nous avons saisi M. Morin [*directeur départemental de la sécurité publique de Gironde*].

Nous pouvons contester toutes les contraventions émises par la police municipale, car il y a des traitements différents.

Quand quelqu'un se gare sur le trottoir, il est verbalisé mais pas quand il se gare devant un garage.

En matière de police municipale, la surveillance des ASVP sur les zones bleues est aléatoire. Les ASVP de Talence ne viennent pas systématiquement et cela fonctionne.

La situation n'évolue pas à Caudéran.

Nous sommes dans un quartier spécifique, doté d'infrastructures telles que la clinique St Augustin, la Villa Primerose. Nous avons un secteur qui mérite une spécificité des décisions nous concernant, mais nous souhaiterions du compromis.

Dominique Ballet : Pour la zone bleue, Mérignac a aussi un secteur en zone bleue et cela fonctionne.

Philippe Prateville : Il se souvient d'une réunion il y a quelques années avec A. Juppé et P. Lothaire [*Ancien maire de quartier de Caudéran*] qui avait bloqué sur la condition de « une seule voiture par maison ». Dans chaque maison il y a deux voitures (aujourd'hui les femmes et les hommes occupent tous les deux des emplois au sein des foyers). Il faut sortir du système où la deuxième voiture est interdite.

À Bègles, la situation est comparable car hors boulevard. Caudéran n'est pas dans Bordeaux intra boulevard.

Gilles Chupin est solidaire des propos tenus, mais n'a pas de problème de stationnement dans son quartier pour le moment.



Jean Bernard Blondy : Entre deux quartiers, avenue Carnot et le Parc bordelais, qui est passé au stationnement payant, on peut se garer dans la journée, mais pas le soir. Le problème est la proximité avec l'école normale, il y a de la porosité entre les deux quartiers.

N'a pas trouvé la solution pour bénéficier d'une facilité de stationnement pour les aidants.

La rue du Bocage est à quelques centaines de mètres du Bouscat où les horodateurs peuvent fractionner le paiement d'une heure en 15 min gratuites. Pourquoi cela n'est pas le cas à Bordeaux ? M. Blondy souhaite que ces nouveaux horodateurs soient aménagés.

Marine Luce rappelle que le travail a été mené sur les propositions figurant dans l'interpellation.

Laetitia Lambert : Sur le premier quart d'heure gratuit, ce choix n'a pas été fait à Bordeaux car il y a une rotation très forte des véhicules. Si le stationnement n'est pas payant dès la première minute, les gens ne le respectent pas. Le prix est de 90 centimes la demi-heure.

Il y a une différence de situation entre des villes comme Bordeaux et Talence/Bègles. L'usage de la voie publique n'est pas le même. Les contrôles de la police municipale ont été renforcés pour le stationnement gênant et très gênant.

Pascale Bousquet Pitt : Peu de voitures ventouses à Caudéran, mais ce qui gêne c'est le pendulaire [ndlr : les déplacements pendulaires sont les déplacements réalisés chaque jour par les habitants entre leur domicile et leur lieu de travail].

Le pendulaire est réglé par le stationnement payant (exemple du stationnement payant au Parc bordelais).

Quelques voitures ventouses, mais qui sont enlevées par la police municipale.

Deux macarons : structurellement les rues ne peuvent pas accueillir 2 voitures par foyer.

Philippe Prateville : Ces voitures existent et sont bien quelque part.

Pascale Bousquet Pitt : Toutes les semaines des riverains se plaignent de leurs voisins car ils ne peuvent plus se garer en raison d'un trop grand nombre de voitures par foyer. Ils ne peuvent pas stationner quand ils rentrent du travail. Il y a trop de voitures par rapport au nombre de places.

Lorsqu'il y a du stationnement sur le trottoir : c'est normal que ces voitures soient amendées.

Lorsque les voitures sont garées devant les garages : il y a aussi des amendes.

Il y a peut-être des loupés ou des urgences, mais il y a bien des amendes pour des stationnements devant garage.

La police municipale priorise la verbalisation des stationnements dangereux pour les piétons ou les bus.

Concernant le parking relais, avec la mise en place du bus express, nous avons demandé la mise en place d'un parking relais.

Le parking du Caillou a été aménagé pour de la souplesse de stationnement.

Nous pourrions réenvisager un parking relais, mais Bordeaux Métropole n'a pas de terrain.

Le parking de la cité administrative appartient à l'Etat – la DGFIP (Délégation Générale des Finances Publiques) ne veut pas le rénover car tout le budget a été placé sur la rénovation énergétique du bâtiment et elle n'est pas propriétaire du terrain.



Jean Bernard Blondy : Sur le parking « Laharpe » (avenue d'Eysines) qui a fait l'objet d'une extension, 28 places ont été gelées pour des installations de bornes de rechargement pour véhicules électriques. Pas d'information faite auprès de la population et il est surprenant de rentrer dans un parking payant pour charger sa voiture électrique. Cela génère quelques colères.

Françoise Rasolonjatovo : Citation de Pierre Dac « Qui ne dit rien consent mais qui consent à tout sans rien dire est une belle lavette, un bon à tout et un propre à rien ».

On veut être des bons atouts pour avancer mais nous sommes complètement bloqués.

Jean Bernard parle du Parc bordelais, mais c'est un secteur en léthargie.

La raison d'être principale du Parc bordelais était de permettre à ceux qui n'ont pas de jardin de profiter d'espaces verts.

Il y a effectivement des places, mais les personnes de l'extérieur ne peuvent plus venir profiter du parc et de ses installations. Il est souvent vide.

Le stationnement payant impacte les commerces, sur la fréquentation publique du Parc bordelais.

Avec les voitures pendulaires et ventouses on ne peut plus se garer.

Comment résoudre ce problème ici et maintenant ? Comment trouver la juste place pour la voiture des riverains et des autres ?

Pascale Bousquet Pitt : Pas d'accord sur le constat, il n'y a jamais eu autant de flux au Parc bordelais, la Cabane du parc a redynamisé le lieu.

Didier Jeanjean : Nous poursuivons tous le même objectif.

Il y a, en effet, dans ce quartier, beaucoup de voitures par foyer, mais la ville n'a pas été construite pour ce flot de voiture.

La Ville cherche une solution pour réguler ce stationnement, tenir compte des différentes mobilités, des commerçants, des riverains, etc.

Vous effectuez un travail très pertinent et je posais les mêmes questions aux services il y a 4 ans.

Le stationnement payant est une tache d'huile qui s'étale. Certains secteurs sont plus confortables que d'autres. Chaque zone qui se rapproche de l'hypercentre peut avoir une solution différente : stationnement gratuit / stationnement zone bleue / stationnement payant vert / stationnement payant rouge.

Je me suis beaucoup questionné sur la solution intermédiaire de la zone bleue. Sur la ville du Bouscat par exemple, M. Bobet a enlevé la zone bleue de la Barrière du médoc car le taux de pression sur le stationnement y est trop élevé.

À Talence : la zone de stationnement payant suit tous les rails de tramway car le taux de pression sur le stationnement y est trop important.

À Bègles : Le stationnement est gratuit sauf le long des boulevards où est mise en œuvre la zone bleue car le taux de pression sur le stationnement y est plus important que dans le reste de la ville.

Cependant, le stationnement n'est pas payant car le taux de pression reste en dessous de ce que l'on observe sur les boulevards ou dans l'intra boulevards à Bordeaux.



À Mérignac : 170 places payantes toute l'année dans le centre-ville + zone bleue + zones gratuites. Et là encore les 3 modes de réglementation dépendent du taux de pression sur le stationnement.

Pour résumer, le mode de réglementation du stationnement dépend du taux de pression sur le stationnement et donc des différents secteurs géographiques. Concernant le secteur boulevards à Bordeaux, il y a un trop fort taux de pression pour mettre une zone bleue. À contrario, dans le secteur du golf cela fonctionne en étant gratuit donc pas d'intérêt à proposer la zone bleue.

Ce n'est donc pas une vision politique, nous sommes tenus de répondre à des impératifs techniques et à la demande du Maire de proposer un vote aux habitants pour choisir de passer ou non au stationnement payant.

Françoise Rasolonjatovo : Face à l'ampleur des problèmes des quartiers de Bordeaux, Caudéran mon village aboutit au stationnement réglementé sous réserve [*ndlr* : de ce qui a été proposé par l'association].

Pourquoi ne pas créer un référendum dans ce secteur ?

On ne peut pas rester dans cette situation de blocage comme à Bacalan, sinon cela va être la révolution.

Didier Jeanjean : Ne pas mélanger la situation de Caudéran avec celle de Bacalan, la situation n'est pas la même. On ne peut pas conduire le même travail à Bacalan et à Caudéran.

Pour diverses raisons partagées ci-avant nous ne pouvons pas mettre en place ces solutions (cf. éléments partagés avant, éléments techniques apportés par les services, rencontres avec les autres villes, etc.). Nous sommes là pour partager avec vous cette expertise.

Françoise Rasolonjatovo : Mais que fait-on ? On ne peut plus se garer, nos commerces de proximité sont en difficulté.

Didier Jeanjean : Avec le taux de pression sur le secteur des boulevards, la seule solution est le passage au stationnement payant. Ce n'est pas un combat politique, c'est la seule solution technique.

Françoise Rasolonjatovo : Nous allons dans votre sens.

Didier Jeanjean : Les réserves que vous posez ne sont pas toutes réalisables (ex : la zone bleue), d'autres sont en cours (les parkings).

Françoise Rasolonjatovo : Vous dites que la seule solution est le stationnement payant dans les zones à fort taux de pression. Si Caudéran mon village va vers cette solution, pourquoi ne pas créer un référendum pour y aboutir ?

Pascale Bousquet Pitt : Nous l'avons déjà fait.

Didier Jeanjean : On a fait voter les habitants. Votre association nous demande d'organiser un nouveau référendum pour questionner les habitants pour un passage au stationnement payant ?

Françoise Rasolonjatovo : Vous avez bien compris. D'après ce que vous dites, c'est la seule solution, dans ce cas comme nous ne pouvons pas rester dans le statu quo, peut-on s'acheminer vers cette proposition ?



Pascale Bousquet Pitt : Monsieur le Maire ne souhaite pas réinterroger les zones déjà sondées en 2021 (cf. conseil de quartier).

Nous avons proposé aux personnes sur la zone Arès, République, de faire ce que vous faites (recueillir via le Dispositif d'interpellation citoyenne les voix suffisantes).

Didier Jeanjean : Si un collectif, une association se mobilise pour reposer la question du stationnement payant, le Maire pourra accepter de reprocher au vote. Il faut que plus de personnes se mobilisent pour cela que celles qui se sont mobilisées contre le stationnement payant sur la zone concernée.

Tiphaine Ardouin : La question de revenir vers les habitants pour les requestionner est intéressante.

Je vais être très vigilante sur la façon dont cela se déroule.

Vous devez aussi faire attention à ce que l'utilisation du vote ne soit pas dévoyée. Si vous interrogez les gens jusqu'à ce qu'ils soient d'accord avec vous, vous dévoyez l'outil démocratique.

Il faudra que cela respecte la façon dont les précédents votants ont donné leur avis.

Sur la durée de la réunion : nous avons déjà une piste de réflexion intéressante pour avancer. C'est l'objectif de cette réunion.

Philippe Prateville : Cela ne vous interpelle pas qu'il y ait très peu de réponses sur vos consultations. Les habitants ont-ils l'information ?

Pascale Bousquet Pitt rappelle les trois zones concernées par les consultations sur le stationnement payant – Caudéran Nord, Sud et centre.

Tiphaine Ardouin : La ville de Bordeaux met en place des dispositifs pour permettre aux habitants de participer. Le fait de multiplier les espaces de participation ne multiplie pas le nombre de participants.

Il n'y a pas de question qui soit une question neutre si on en pose qu'une.

La participation à des votations reste toujours très faible dans tous les pays. Je le déplore.

C'est à chacun et chacune d'informer pour que les habitants s'en saisissent.

Françoise Rasolonjatovo : Peut-on rédiger cette nouvelle interpellation ?

Didier Jeanjean : Sentiment que nous avons avancé, nous allons laisser décanter cela. Bien s'entendre dans le compte-rendu sur notre accord.

Remercie les participants, car un chemin pour avancer a été trouvé.

Philippe Prateville : A chaque fois ce qui bloque c'est le deuxième macaron pour la deuxième voiture. Comment font les gens ? Ils déménagent ?

Didier Jeanjean : Le taux de motorisation chute. Alain Juppé a fait descendre ce taux dans le centre-ville, il y a moins d'une voiture par foyer (0,8). A l'inverse, à Bacalan et à Caudéran, le taux de motorisation important s'explique par des choix politiques et techniques différents.

Françoise Rasolonjatovo : Demande un accompagnement pour rédiger cette interpellation.

Dominique Ballet : Important de respecter la mixité sociale à Caudéran et pour certains si le stationnement devient payant, ils déménageront.



Relevé de conclusion commune

Marine Luce : Merci à toutes et à tous pour les conditions de l'échange. Concernant les questions restantes, il est proposé qu'elles soient envoyées par mail à Marine Luce. Concernant vos propositions, les réponses techniques figureront dans le compte-rendu.

Concernant l'ouverture ou non d'un débat sur le stationnement payant à Caudéran :

L'association Caudéran mon village souhaite revenir vers les membres de son association afin de les interroger sur l'idée de lancer une nouvelle interpellation sur la mise en place du stationnement payant sur certains secteurs à Caudéran.